√ Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 24 du 21 juin 2018

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 16

ARRÊTÉ
fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2018.

Du *11 juin 2018*

CABINET DE LA MINISTRE : *sous-direction des bureaux des cabinets ; département des distinctions honorifiques.*

ARRÊTÉ fixant le contingent de médailles de la défense nationale pour l'année 2018.

Du 11 juin 2018

NOR A R M F 1 8 5 1 0 1 8 A

Référence de publication : BOC n° 24 du 21 juin 2018, texte 16.

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale, et notamment son article 4.,

Arrête :

Art. 1er. Le contingent de l'année 2018 pour les échelons or et argent de la médaille de la défense nationale est fixé comme suit :

Militaires d'active.

Echelon or : 8 565.
Echelon argent : 11 936.

Militaires de la réserve opérationnelle.

Echelon or : 170.
Echelon argent : 767.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

La ministre des armées,

Florence PARLY.